

La physiothérapie, un rempart essentiel contre la hausse des coûts de la santé

Lausanne, le 1^{er} octobre 2024. L'ASPI s'inquiète que la physiothérapie se retrouve érigée en responsable de la hausse des coûts de la santé, à la suite de l'annonce par l'OFSP de la hausse des primes d'assurance-maladie (+6%) pour 2025. L'ASPI rappelle que la physiothérapie participe au contraire à la limitation des coûts et à la prévention de la santé.

A chaque annonce de l'OFSP sur les primes d'assurance maladie, les divers coûts du système de santé sont scrutés à la loupe dans le but d'expliquer les fluctuations. Or, l'ASPI regrette que cette analyse repose uniquement sur les coûts engendrés, sans contexte. Cela équivaut à pointer du doigt l'une ou l'autre des professions du domaine médical, sans évaluer les raisons qui justifient le recours à une pratique spécifique, adaptée aux besoins du patient. En procédant de la sorte, le bénéfice sur la santé des patients et l'impact réel sur les coûts de la santé sont occultés et biaisés.

Alors que l'OFSP a précisé que la hausse des coûts est imputable à l'ensemble des domaines de la santé, les coûts liés à la physiothérapie, +6.6% selon la faïtière santésuisse, sont pointés du doigt par cette dernière, qui cible principalement les traitements complexes. L'ASPI rappelle que les seules prestations de physiothérapie qui peuvent être portées à la charge de l'AOS (assurance obligatoire des soins) sont celles qui ont été prescrites par un médecin.

« Les physiothérapeutes prennent en charge les patients en fonction de leurs besoins et dans l'optique d'un retour rapide et durable de la santé. Constaté que les prestations complexes ont augmenté, sans contexte, sans rechercher les causes réelles qui se cachent derrière ces chiffres, comme les accidents ou le vieillissement de la population relève d'une analyse simpliste et trompeuse. Le meilleur moyen de limiter les besoins de la population suisse en soins médicaux reste la prévention », précise François de Kalbermatten, président de l'ASPI.

Des prises en charge rapides et adaptées

Les physiothérapeutes prennent en charge les patients de tous âges à la suite d'un accident, d'une maladie ou ceux souffrant d'un handicap. Les physiothérapeutes jouent un rôle actif dans le maintien à domicile de nos séniors, toujours plus nombreux, en leur permettant de rester indépendants et en bonne santé le plus longtemps possible. La physiothérapie permet une réduction de la durée des convalescences ainsi qu'une amélioration durable de l'état de santé des patients, en assurant une prise en charge rapide et adaptée. Cela soulage également la pression sur d'autres acteurs du domaine médical, qui souffrent en partie de pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Cela contribue à réduire les coûts de la santé en limitant le recours à des prestations médicales plus longues et plus coûteuses, mais aussi à diminuer la prise de médicament.

L'ASPI constate que si le nombre de physiothérapeutes en activité au niveau national a augmenté au cours des dernières années (environ +50% en 10 ans, selon l'OFSP), les offres d'emploi ainsi que la demande en prestation sont également en hausse. L'ASPI en conclut que les physiothérapeutes sont un maillon essentiel du système de santé suisse, contribuant à maintenir la population en bonne santé, tant par la prévention que par la réhabilitation et s'imposent ainsi comme un bouclier indispensable contre la flambée des coûts de la santé.

Contact : Valérie Durussel, Responsable communication de l'ASPI, 079 298 84 41,
valerie.durussel@aspi-svfp.ch, aspi-svfp.ch

L'Association Suisse des Physiothérapeutes Indépendants promeut et défend les intérêts de ses plus de 500 membres ; praticiens indépendants, salariés et étudiants. L'ASPI se veut la représentante des physiothérapeutes responsables et entrepreneurs. Elle a pour objectif de viser l'excellence et d'agir avec expertise pour garantir des prestations thérapeutiques de qualité. Le respect des patients, de la déontologie ainsi que de l'ensemble des acteurs du monde de la santé font partie de ses valeurs. L'ASPI est signataire des conventions tarifaires.